

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI 21 janvier 1937.

Décidé: Que les députés dont le nom suit formeront le comité permanent de la marine et des pêcheries:

MM.

Brasset,	Kinley,	Pottier,
Brooks,	Lapointe (<i>Matapédia-</i>	Reid,
Brunelle,	<i>Matane</i>),	Rickard,
Cameron (<i>Cap-Breton-</i>	MacLean (<i>Prince</i>),	Ryan,
<i>Nord-Victoria</i>),	MacNeil,	Stirling,
Clark (<i>Essex-Sud</i>),	MacNicol,	Taylor (<i>Nanaimo</i>),
Farquhar,	McCulloch,	Telford,
Ferron,	McDonald (<i>Souris</i>),	Tolmie,
Fiset (Sir Eugène),	Marcil,	Tomlinson,
Gauthier,	Michaud,	Tustin,
Green,	Neill,	Veniot,
Hanson,	Pelletier,	Ward—35.
Hill,		

(Quorum 10)

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Décidé: Que le comité permanent de la marine et des pêcheries soit chargé de s'enquérir de toutes les questions dont la Chambre lui confiera l'étude, de faire rapport de temps à autre de ses conclusions, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Le LUNDI 8 février 1937.

Décidé: Que la question de l'utilité d'émettre des permis pour l'emploi de parcs à rets dans les eaux de la Colombie-Britannique soit renvoyée au comité permanent des pêcheries pour examen et rapport.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Le JEUDI 11 février 1937.

Décidé: Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour ou selon qu'il sera nécessaire 500 exemplaires en anglais et 200 en français, de ses procès-verbaux et du compte rendu de ses délibérations, à l'intention du Comité et des membres de la Chambre et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.